



Demission avec chomage non indemnisé et retraite

Par **violette25**, le **05/12/2008** à **10:56**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon emploi et je ne serai donc pas indemnisé par l'Assedic. Est-ce que la période sans emploi non indemnisée sera prise en considération pour la validation des trimestres nécessaires pour le calcul de ma retraite ?

Merci d'avance à tous ceux qui me répondront.

Bonne journée.

Violette